

Guide de la Rentrée

2020 / 2021



Retrouvez dans ce guide, toutes
les informations relatives à l'accueil
des enfants en situation de handicap.



Ville de Romainville

Sommaire

P 4 et 5

L'inscription scolaire

L'inscription scolaire

Les cartes scolaires

P 6 à 8

Les actions municipales sur le temps scolaire

Le sport à l'école

Les médiations et partenariats culturels

La Maison de la Philo

Les événements

Les classes de découverte

La prévention et éducation à la santé

Le dispositif " PetitBus"

P 9

Les actions municipales et le protocole handicap

Le conseil des enfants

Le protocole d'accueil des enfants porteurs de handicap

P 10

Le PEDT (Projet Éducatif de Territoire)

P 11 à 16

Les NAP (Nouvelles Activités Péri-scolaires)

P 17

Les accueils périscolaires

L'accueil du matin

La restauration scolaire et le temps méridien

P 18 et 19

Le périscolaire et les rythmes scolaires

L'accueil loisirs

L'accueil du soir et les ateliers-leçons

L'accompagnement à la scolarité du CP au CM2

P 20 et 23

Les centres de loisirs du mercredi et les vacances scolaires

La petite garderie du mercredi

Les centres de loisirs 3-11 ans avec service de restauration

Les ALSH dans les espaces de proximité

P 24 et 25

Les coordonnées utiles

P 26 à 31

Les horaires des écoles

P 32 à 35

Les informations pratiques

P 36

Le calendrier des vacances scolaires

l'inscription scolaire

L'inscription scolaire

Romainville dispose de 16 écoles publiques communales : 7 maternelles, 8 élémentaires et 1 primaire.

1) La première inscription scolaire

L'inscription dans ces établissements est assurée par la commune.

L'instruction est obligatoire dès 3 ans depuis 2019.

Pour la rentrée de septembre 2020, sont concernés :

- les enfants nés en 2017 pour une scolarisation en classe de petite section
- les enfants entrant pour la première fois dans une école romainvilloise.

Tout enfant âgé-e de 6 ans et scolarisé-e en classe de grande section dans une école maternelle de Romainville est automatiquement inscrit-e dans l'école élémentaire de son secteur d'habitation.

2) Les modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à l'accueil de l'Hôtel de Ville et sont également téléchargeables sur www.ville-romainville.fr.

Les dossiers complétés doivent ensuite être déposés au Guichet unique de l'Hôtel de Ville.

Pour les inscriptions en classe de petite section de la rentrée scolaire de septembre 2021, les dossiers devront être déposés au plus tard le **2 mars 2021**.

3) La sectorisation scolaire

Pour certains secteurs de la carte scolaire (secteurs flottants maternels des écoles Gallèpe / Chaplin, Chaplin / Charcot, secteur

flottant élémentaire des écoles Fraternité/Charcot/Barbusse, secteur élémentaire Péri/Vaillant-Couturier/Bastié, secteur élémentaire et maternel des Bas-Pays commun aux écoles Véronique-et-Florestan, Langevin-Wallon et à la nouvelle école primaire Hannah-Arendt), la répartition des élèves est réalisée par une commission d'affectation, composée du Maire-adjoint(e) à l'Enfance et à l'Éducation et de représentant.es de l'Éducation nationale, à partir de critères définis (mixité sociale, distance domicile/école, fratrie, capacité d'accueil des écoles).

À noter: un enfant scolarisé hors de son secteur scolaire en maternelle intègre automatiquement son école élémentaire de secteur lors de son passage en CP.

Les dérogations à la sectorisation scolaire

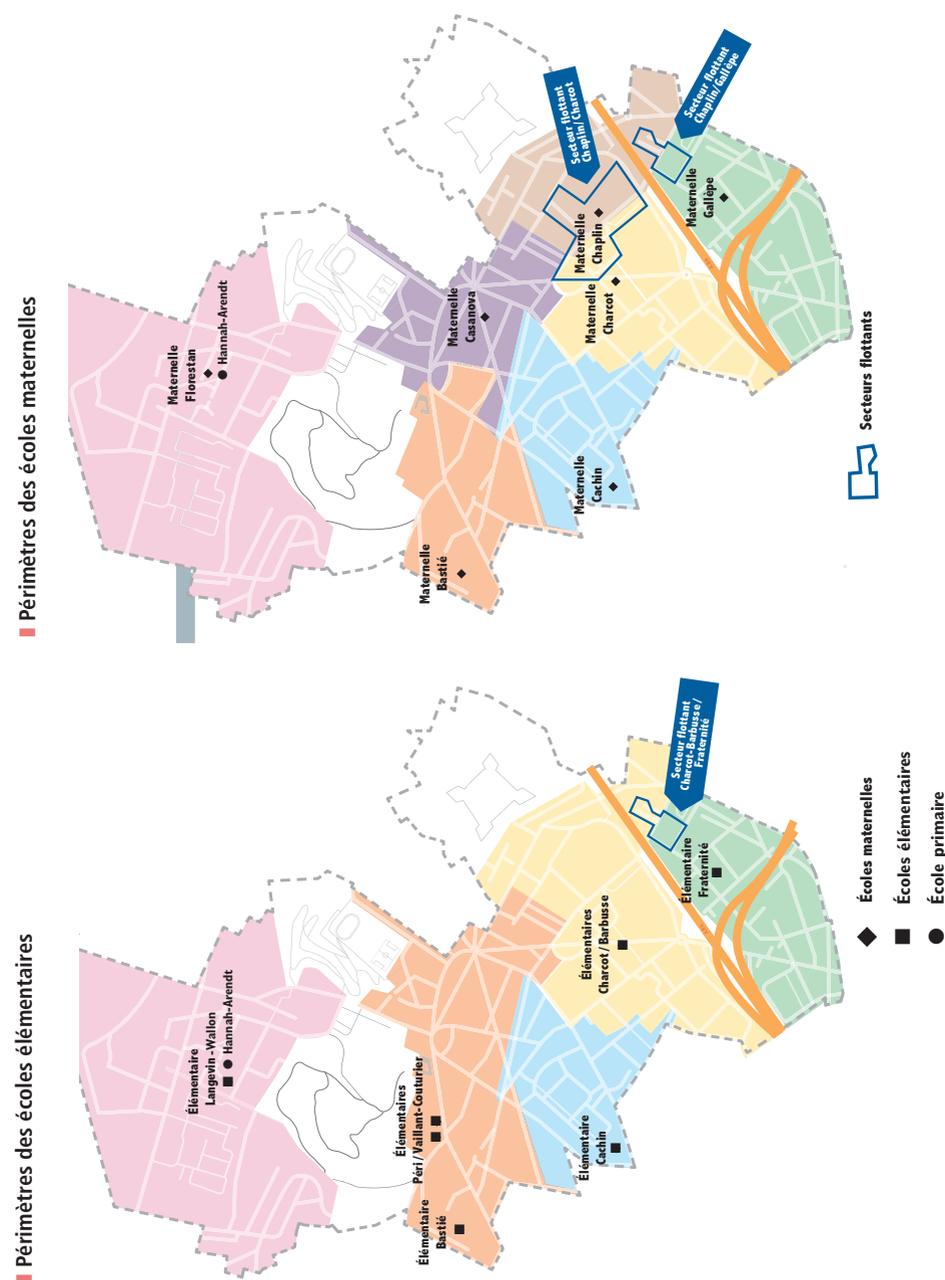
Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants dans une autre école que celle(s) de leur secteur ou dans une autre ville doivent effectuer une demande de dérogation.

Une commission de dérogation étudie les demandes à partir des critères suivants : situation de handicap, raison médicale, regroupement de fratrie. La décision est adressée aux familles par courrier.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les formulaires de demande de dérogation seront à retirer à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou à télécharger sur www.ville-romainville.fr à partir du **12 novembre 2020** et à déposer au Guichet unique **au plus tard le 8 mars 2021**.

Les dossiers hors délai ne seront pas étudiés.

l'inscription scolaire





Sports à l'école

- Dans le cadre des cours d'Éducation Physique et Sportive à l'école, la Ville met à disposition ses complexes sportifs.
- Chaque année, un cycle d'activités sportives de 8 à 9 séances est proposé aux élèves du CP au CM2, encadré conjointement par un-e enseignant-e et un-e éducateur-riche sportif-ve de la Ville.
- Des séances de natation sont mises en place à la piscine Jean-Guimier, en partenariat avec Est Ensemble pour toutes les classes élémentaires du CP au CM2 afin de préparer le test du « savoir-nager » effectué en fin de CM2.
- Des rencontres sportives scolaires sont organisées tout au long de l'année scolaire pour les classes à partir du CP et jusqu'au CM2. Celles-ci permettent aux élèves de partager ensemble un moment éducatif et festif à travers la pratique de différentes disciplines sportives (ex : Olympiades des écoles, handball, plogging, danse...). Des rencontres départementales de l'Union Sportive de l'Enseignement du premier degré sont également organisées.
- Des élèves des classes maternelles et élémentaires participent chaque année à la Course contre la faim, organisée par le service des Sports en collaboration avec l'association

« Action contre la Faim ». Cette course permet aux élèves de vivre un moment de partage et de participer à un événement sportif solidaire.

Les médiations et partenariats culturels

Le service Culturel met en place de nombreuses actions sur le temps scolaire :

- Une programmation dans les écoles de concerts, de spectacles et de compagnies jeune public, cirque, théâtre gestuel, théâtre contemporain.
- Des parcours artistiques et culturels à l'année via des résidences d'artistes en établissement scolaire : ateliers de pratiques artistiques, sorties aux spectacles à Romainville, mais aussi dans les grands équipements rayonnants du territoire (Philharmonie de Paris, Théâtre des Bergeries, Théâtre du Garde-chasse, Chaillot, etc).
- **Les actions de la médiathèque Romain-Rolland**
Un accueil est assuré pour les classes de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. En complément, les écoles et les enseignant-e-s peuvent bénéficier de prêts de livres de longue durée, de visites découverte, d'invitation aux expositions thématiques.
- **Livres et dictionnaires offerts**
En fin d'année civile, la Ville offre un livre jeunesse à chaque enfant scolarisé en maternelle. Au mois de janvier, les élèves de CM2 reçoivent un dictionnaire afin de préparer leur entrée au collège.

La Maison de la Philo

● Dispositif « Classe idée »

Le dispositif « Classe idée » : chaque année, quatre classes sont sélectionnées, de la grande section de maternelle à la 6^e, pour suivre un programme d'ateliers philosophiques hebdomadaires. Les enseignant-e-s peuvent être formés par la Maison de la Philo pour mettre en place, ensuite, des ateliers philosophiques dans leur classe.

Les événements

Enfin, la Ville de Romainville organise en partenariat avec les établissements scolaires des manifestations tout au long de l'année telles que la fête de la Laïcité, la fête de la Philo, la semaine éco-citoyenne...

Les classes de découverte

La Ville de Romainville, par sa participation financière au coût des séjours, facilite le départ en classe de découverte des enfants scolarisés en classes de CM1 ou CM2. Ces départs sont issus des projets de classe proposés par les enseignant-e-s et agréés par l'Éducation nationale. Accompagné-e-s de leurs enseignant-e-s, les élèves participant aux classes de découverte poursuivent leurs apprentissages scolaires dans un environnement différent, autour de nouvelles activités. Ces séjours offrent également la possibilité de faire l'expérience de la vie en collectivité en dehors du contexte habituel de la classe.

La participation financière des familles est calculée en fonction du quotient familial.



Prévention et éducation à la Santé

● **Le Centre municipal de santé Louise-Michel**, à travers son équipe de prévention, est chargé de la promotion de la santé. Elle intervient régulièrement dans les écoles en mettant en place des actions de prévention en partenariat avec les équipes enseignantes. Les thématiques abordées sont par exemple : l'hygiène bucco-dentaire (animations dans les classes et mise en place du brossage pendant le temps méridien pour toutes les grandes sections), la prévention de l'obésité et la promotion de l'activité physique, la prévention et la lutte contre les comportements sexistes, et les violences...

● **Police municipale**

La Police municipale, en lien avec le délégué cohésion police population de la Préfecture, mène des actions de prévention dans les écoles élémentaires : permis piéton, permis internet, interventions sur le harcèlement, la citoyenneté... Les écoles sont également invitées à découvrir avec leurs élèves, les locaux de la Police municipale.

● **Maison des parents**

La Maison des parents se trouve dans les locaux de la Maison de l'enfance. C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation qui respecte le principe de confidentialité. Une professionnelle reçoit les parents gratuitement afin de répondre à leurs questionnements sur l'éducation, l'école, l'adolescence. Ces rencontres peuvent être individuelles (parent, adolescent-e, enfant) ou familiales.

La structure organise, aussi tout au long de l'année, des actions collectives en partenariat avec les établissements de la Ville ou les écoles ainsi que des soirées-débats.

Maison des parents

6, mail des Écoles
01 71 86 60 22
Avec ou sans rendez-vous
Mardi 15h - 19h
Mercredi 14h - 17h30
Jeudi et vendredi 9h - 12h30

Le dispositif PetitBus

● L'application gratuite «PetitBus» permet aux parents d'organiser le ramassage scolaire. Les parents des enfants d'une même école s'inscrivent, se mettent en relation et s'accordent sur un parcours et un planning.

Ils-elles peuvent ainsi se relayer pour emmener leurs enfants. Toutes les écoles romainvilloises sont répertoriées par cette application. Les trajets peuvent se faire à pied ou à vélo. Informations et inscriptions :

www.petitbus.com



Les actions municipales le protocole handicap

Le Conseil des enfants

● Mis en place en septembre 2015, le Conseil des enfants réunit des élèves de toutes les écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Les ambassadeur-riche-s sont choisis-e-s parmi des enfants volontaires à chaque rentrée par tirage au sort. Ils et elles participent ensuite à deux séances plénières leur permettant de soumettre des améliorations d'aménagement ou de fonctionnement au sein de leur école ou dans leur quartier et de proposer des actions collectives (campagne d'affiches sur les incivilités...). Ils et elles prennent également part à certains événements de la ville (Fête de la Laïcité...)



Le protocole d'accueil des enfants porteurs de handicap



● Ce protocole vise à mettre en place des mesures adaptées aux besoins des enfants porteurs de handicap et à simplifier les démarches et la vie des familles.

Afin d'améliorer l'accès des enfants et des jeunes porteurs de handicap aux services municipaux, la Ville de Romainville a mis en place depuis 2016 un dispositif spécifique à l'attention des familles. Cette démarche fait suite à la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité en 2008, puis à la signature en 2010 de la charte « Ville Handicap ». À la demande des familles, des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place. Elles peuvent par exemple prendre la forme d'un personnel spécifique dédié à l'accompagnement des enfants sur certains temps périscolaires (restauration, NAP...) ou extrascolaire. 17 enfants de 3 à 11 ans ont été accompagné-e-s par ce dispositif durant l'année scolaire 2019-2020.

Ces actions sont mises en place à la demande des familles tout au long de l'année; elles doivent se rapprocher du ou de la référent-e du dispositif en fonction de l'âge de l'enfant :

- **Pour les enfants de moins de 3 ans :** la Maison de l'enfance : 01 71 86 60 24 secretariatmde@ville-romainville.fr
- **Pour les 3-11 ans :** la direction de l'Enfance et de l'Éducation : 01 49 15 55 52 / education@ville-romainville.fr
- **Pour les 11-17 ans :** le service Action éducative : 01 49 15 56 93 action.educative@ville-romainville.fr

Le PEDT

Le Projet Éducatif de Territoire

Depuis 2018, la Ville a adopté un nouveau Projet Éducatif de Territoire

En 2018, la Ville de Romainville a signé un nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT) avec ses partenaires : les services de l'Éducation nationale, les services déconcentrés de l'État, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis.

Ce document-cadre a été élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative romainvilloise (enseignant-e-s, parents d'élèves...) dans le cadre de plusieurs groupes de travail organisés entre 2018 et 2019.

S'inscrivant dans la continuité des actions initiées depuis 2013 et du premier Projet Éducatif de Territoire de Romainville, il est construit autour de 3 principes fondateurs :

- un projet éducatif global,
- l'enfant au centre du projet,
- une logique d'éducation partagée.

Il comporte 5 axes :

L'école au cœur du territoire :

- le plan Rénov'école visant à améliorer la qualité des établissements scolaires et à anticiper les futurs besoins en matière scolaire,
- la mixité sociale à l'école,
- la continuité éducative dans la commune, en favorisant l'implantation d'un nouveau collège et d'un lycée général dans la commune,
- l'ouverture des écoles sur leur quartier.

La réussite éducative de chaque élève :

- la lutte contre les déterminismes sociaux,
- l'amélioration des transitions inter-cycles,
- l'accompagnement renforcé et individualisé des enfants,
- des parents, acteur-riche-s de la réussite éducative de leurs enfants.

La culture facteur d'émancipation :

- l'acquisition d'un patrimoine culturel,
- les loisirs éducatifs,
- la maîtrise de la langue écrite et orale,
- la culture scientifique.

Les citoyen-ne-s de demain :

- la laïcité et la citoyenneté,
- le dialogue et la participation,
- l'éducation aux médias et à l'information,
- la promotion de la diversité et la connaissance de notre histoire.

Le bien-être et le bien-devenir :

- la pratique sportive,
- les actions de prévention,
- la lutte contre les discriminations,
- l'éducation au développement durable.

La Ville de Romainville a fait de la mise en œuvre de ce Projet Éducatif de Territoire l'une de ses priorités.



Les NAP

Les NAP (Nouvelles Activités Péri-scolaires)

Dans le cadre de son Projet Éducatif de Territoire, la Ville de Romainville mobilise chaque semaine plus de 200 intervenant-e-s pour proposer à l'ensemble des enfants scolarisé-e-s dans la commune des activités péri-scolaires gratuites et de qualité.

Une enquête réalisée en 2017 a montré que 66 % des élèves de maternelle et 33 % des élèves d'élémentaire ne pratiquaient pas d'autres activités péri-scolaires que celles proposées dans le cadre des NAP.

Modalités d'inscription

Au début du mois de juin, les familles reçoivent un formulaire d'inscription (autorisation parentale) diffusé par le biais des cahiers de liaison des élèves. Ce formulaire est également téléchargeable sur www.ville-romainville.fr.

Ce formulaire permet aussi aux familles d'inscrire leur enfants à l'ensemble des services péri-scolaires (accueil du matin, du soir, restauration scolaire, atelier-leçons et aux centres de loisirs des mercredis et des vacances scolaires).

Les documents remplis doivent être retournés au directeur-riche de l'accueil péri-scolaire de l'école ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville avant le début du mois de juillet.

Pour les enfants nouvellement inscrit-e-s en petite section, le formulaire est adressé par courrier aux familles en juin.



Pour les enfants s'inscrivant en cours d'année, le formulaire peut être téléchargé et déposé au directeur ou à la directrice de l'accueil péri-scolaire de l'école.

Fonctionnement

Les enfants inscrit-e-s aux NAP sont pris-e en charge dès le jour de la rentrée scolaire. L'inscription engage les familles à faire participer leur enfant aux NAP de manière assidue. À défaut, l'enfant est désinscrit-e.

Communication

Les plannings d'activités sont affichés avant chaque période scolaire devant les écoles et sont consultables sur www.ville-romainville.fr.

Des temps de restitutions et journées portes-ouvertes sont organisées régulièrement (au moins deux fois par an).

Un-e interlocuteur-riche privilégié-e : le ou la directeur-riche de l'accueil péri-scolaire

Pour toute question relative aux NAP, les familles ont un-e interlocuteur-riche de proximité : le ou la directeur-riche de l'accueil péri-scolaire qui a la responsabilité de la gestion des NAP et de l'ensemble des services péri-scolaires (restauration, accueils autour de l'école) au niveau de l'école.

Les questions peuvent également être adressées par courriel à : education@ville-romainville.fr.

Les NAP maternelles



Pour les élèves de maternelles, les NAP sont organisées une fois par semaine de 15h30 à 17h

Afin de garantir la qualité de prise en charge des enfants, les modalités d'organisation sont adaptées en fonction de l'âge des enfants.

L'objectif des NAP en maternelles est d'accompagner les enfants dans le développement de leur autonomie et de leurs goûts. Une progression est envisagée par niveau :

• Petites sections :

> L'objectif principal pour ce niveau est d'accompagner, dans le respect du rythme de l'enfant, l'acquisition progressive de l'autonomie, l'apprentissage de la vie en collectivité et l'expérimentation d'activités variées.

• Moyennes sections :

> L'objectif principal pour ce niveau est de favoriser la découverte d'activités et de thématiques variées et, à partir de la fin du 2^e trimestre de l'année scolaire, de s'initier à différentes pratiques artistiques et sportives dans le cadre d'activités proposées par des intervenant-e-s spécialisé-e-s (éducateur-ric-e-s sportif-ve-s, théâtre, langues étrangères).

• Grandes sections :

> Dans la continuité des objectifs fixés pour les moyennes sections, les grandes sections bénéficient d'initiation à des pratiques artistiques et sportives conduites par des intervenant-e-s spécialisé-e-s.

Les activités proposées changent après chaque période de vacances scolaires et sont construites pour les petites et moyennes

Les NAP maternelles

sections autour d'un thème commun à toute l'école choisi par les enfants.

L'organisation des NAP pour les petites sections : les pôles de découverte

Pour ce niveau, les enfants sont pris en charge à la fin des cours (15h30) dans leur classe par un binôme constitué par l'ATSEM de la classe et un animateur-ric-e afin que les enfants puissent évoluer dans un environnement familier et conserver leurs repères.

Des pôles d'activités variés (par exemple : dessin / jeux de construction / jeux d'imitation / lecture d'histoires / chants...) sont mis en place dans la classe par l'ATSEM et son ou sa collègue animateur-ric-e. Les enfants peuvent évoluer librement d'un atelier à l'autre en fonction de leurs goûts et de leurs envies. Un temps récréatif est parfois mis en place durant la séance de NAP si les enfants en éprouvent le besoin.

L'objectif est de respecter le rythme de l'enfant, ses envies et de contribuer au développement de son autonomie et de sa personnalité en lui proposant de multiples opportunités de manipuler, jouer, découvrir et expérimenter.

Une attention particulière est apportée à la mise en place de jeux de coopération favorisant l'apprentissage de la vie en collectivité.

L'organisation des NAP pour les moyennes sections : les ateliers découverte

Les enfants de moyennes sections sont pris en charge par un binôme constitué par l'ATSEM de la classe et un-e animateur-ric-e.

Les séances démarrent, en fonction de la journée de l'enfant et de l'organisation des apprentissages sur le temps scolaire, par un temps récréatif.

Les enfants bénéficient de deux activités différentes durant chaque séance de NAP d'une durée maximale de 30 à 35 minutes. Cette durée est adaptée aux capacités des enfants de cet âge.

Le choix des deux activités est réalisé de telle sorte que les enfants se voient proposer une alternance entre une activité calme qui mobilise leurs capacités de concentration (arts plastiques, lecture d'histoire, jeux de construction...) et une activité d'expression ou motrice (activités sportifs, tricyclique, théâtre, chants...). Les activités calmes sont proposées de préférence en fin de séance afin de préparer les enfants à la suite de leur journée (goûter ou retour en famille).

À partir de la fin du 2^e trimestre de l'année scolaire, des séances d'initiation / découverte de pratiques artistiques ou sportives (dessin, acrosports, théâtre, capoeira, langues étrangères...) assurées par des intervenant-e-s spécialisé-e-s sont organisées afin de les préparer progressivement aux activités qui leurs seront proposées en grande section.

Les NAP maternelles

Schéma des séances de NAP pour les moyennes sections

Cette organisation est présentée à titre indicatif, car adaptée en fonction des écoles et des projets portés par les animateur-ice-s et les ATSEM.



Restitution et portes-ouvertes

Des temps de restitution et portes-ouvertes sont organisés deux fois par an pour permettre aux parents de découvrir les productions réalisées et les compétences acquises par les enfants.

L'organisation des NAP pour les grandes sections : les parcours de découverte

En grande section, des ateliers d'initiation à des pratiques artistiques et sportives sont proposés aux enfants par des intervenant-e-s spécialisé-e-s sur des thématiques variées : théâtre, langues étrangères, sports, capoeira, arts plastiques, musique...

Les séances sont adaptées aux capacités et aux besoins des enfants de cet âge.

Un parcours défini qui permet aux enfants de s'initier à un total de 5 pratiques différentes tout au long de l'année. Les activités proposées changent après chaque période de vacances scolaires.

Cette organisation permet aux enfants de se préparer aux NAP qui leurs seront proposées l'année suivante lorsqu'ils intégreront l'école élémentaire.



Les NAP élémentaires

Les NAP élémentaires - présentation

Dans le respect des objectifs fixés par le Projet Éducatif de Territoire, les NAP élémentaires visent à offrir gratuitement aux enfants des activités périscolaires de qualité.

À l'exception des écoles élémentaires Barbusse et Charcot (voir page 16), les NAP sont organisées deux fois par semaine de 15h30 à 17h (voir plus bas pour le calendrier détaillé par école).

Les enfants bénéficient de deux activités différentes dans la semaine mises en place par des intervenant-e-s qualifié-e-s. Ces activités sont regroupées en deux parcours thématiques :

- Le parcours culturel et citoyen qui regroupe les activités culturelles,
- Le parcours de découverte dont les activités sont déterminées en tenant compte du choix des enfants.



Exemple de l'organisation des NAP dans la semaine pour une classe

Attention, le jour d'organisation de chaque parcours est variable en fonction des écoles et des classes. En revanche, celui-ci ne change jamais dans l'année.

Communication

Les plannings d'activités sont affichés à partir de la 3^e semaine de la rentrée scolaire devant les écoles et consultables sur le site www.ville-romainville.fr. Ils sont ensuite affichés et mis à jour après chaque période de vacances scolaires.

Le parcours culturel et citoyen

Le parcours culturel et citoyen est un cycle annuel de 5 ateliers de découverte, d'initiation ou d'approfondissement à une pratique artistique ou une thématique culturelle.

Les groupes sont constitués par niveau de classe pour toute l'année scolaire. La thématique ou la pratique abordée change après chaque période de vacances scolaires.

Un fil conducteur : l'initiation à la philosophie

Dans le cadre du parcours culturel et citoyen, chaque groupe bénéficie, une fois dans l'année, d'un atelier initiation à la philosophie. Par la discussion, la réflexion, le jeu, le théâtre, le mime, l'éveil musical, les arts plastiques, la vidéo..., les enfants peuvent découvrir le plaisir de la philosophie, une activité ludique qui vise à valoriser les capacités de réflexion de tous les enfants.

Le parcours de découverte

Le parcours de découverte est organisé en un cycle annuel de 3 ateliers d'initiation ou d'approfondissement de différentes pratiques sportives ou thématiques variées.

Ces ateliers sont organisés à raison d'un atelier par trimestre.

Les NAP élémentaires

Chaque atelier correspond à une durée de 11 séances (soit 11 semaines scolaires) comportant pour la 11^e séance une porte ouverte / restitution à destination des familles.

La durée des ateliers du parcours de découverte est plus longue que celle du parcours culturel et citoyen afin d'approfondir la découverte de la thématique ou de la pratique sportive abordée.

Place au choix de l'enfant

Parmi les 3 ateliers proposés dans l'année, deux sont organisés en tenant compte du choix des enfants.

Un forum est organisé au mois de septembre qui permet aux enfants d'exprimer leur préférence pour les activités qui leur seront proposées aux 2^e et 3^e trimestres.

Les thématiques abordées par le parcours de découverte

Dans le cadre du parcours de découverte sont abordés les pratiques et thématiques suivantes (liste non exhaustive) :

- Initiation à différentes pratiques sportives,
- Sensibilisation à différentes thématiques (égalité filles/garçons, environnement...) au travers du jeu et du sport via une approche éducative innovante intitulée playdagogie,
- Sciences,
- Langues étrangères,
- Les questions de citoyenneté,
- L'environnement et le développement durable.

Les NAP des écoles élémentaires Charcot et Barbusse :

une organisation spécifique

Dans les écoles élémentaires Barbusse et Charcot, les parents d'élèves et les équipes enseignantes ont fait, en concertation avec la Ville de Romainville, le choix d'une organisation scolaire différente de celles des autres écoles élémentaires de la commune. Les NAP sont organisées une seule fois par semaine (respectivement les jeudis et mardis) de 13h30 à 15h30.

Elles sont structurées autour d'une thématique culturelle ou sportive définie, en concertation avec l'équipe enseignante, pour chaque niveau de classe en lien avec le projet d'école. Cette thématique est ensuite déclinée en un cycle d'activités comportant une restitution finale.



Les accueils périscolaires...



1/ L'accueil du matin

Horaires : de 7h30 à 8h45*

Les enfants sont accueillis de façon échelonnée par les animateur-riche-s autour de pôles d'activités favorisant un début de journée calme et un réveil progressif dans le respect du rythme de l'enfant.

* 8h30 - pour les élémentaires Jean-Charcot et Henri-Barbusse

2/ La restauration scolaire et le temps méridien

Horaires : de 12h à 13h30

Les enfants bénéficient d'un repas équilibré, dans le respect des normes applicables aux

services de restauration scolaire (norme GEMRCN), fourni par le SIRESCO, (syndicat intercommunal de restauration collective associant 19 communes franciliennes qui ont fait le choix d'une gestion publique de leur service de restauration collective à caractère social).

En élémentaire, les enfants disposent systématiquement d'un choix de 2 plats principaux chauds.

Les menus sont consultables sur www.ville-romainville.fr et sur www.siresco.fr.

L'accompagnement des enfants

La Ville conduit une action particulièrement volontariste en matière d'accompagnement au repas avec un taux d'encadrement d'1 adulte pour 10 enfants en maternelle et 1 adulte pour 20 enfants en élémentaire.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

La Ville de Romainville a mis en place le tri sélectif au sein de l'ensemble de ses restaurants scolaires et office de restauration. Les déchets alimentaires sont ensuite retraités pour partie en circuit de méthanisation et pour partie en circuit de compostage.

Des activités éducatives proposées chaque jour

En élémentaire comme en maternelle, un programme d'activités éducatives et ludiques est proposé aux enfants par les équipes d'animation et les ATSEM (en maternelle). Dans les écoles élémentaires, ces programmes sont affichés devant les écoles et disponibles sur le site www.ville-romainville.fr.

Ce programme est systématiquement organisé autour d'une alternance entre des activités calmes et des activités dynamiques et défoulantes afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une activité conforme à son envie. La participation des enfants est libre.

Les Plans d'Accueil Individualisés (PAI)

En cas d'allergie ou de régime alimentaire particulier pour raison médicale, un Protocole d'accueil individualisé (PAI) doit être établi par le médecin scolaire à la demande de la famille. Les familles doivent s'adresser à la direction de l'école pour initier la démarche.

4/ L'accueil loisirs

Horaires : de 15h30* à 16h30 (les jours sans NAP)

Les enfants sont pris-e-s en charge par l'équipe d'animation à 15h30* lors de la sortie de classe.

Pendant ce moment de loisirs, les encadrant-e-s proposent aux enfants des jeux de cour, des jeux de société, un espace lecture. Ils et elles peuvent évoluer librement, selon leurs envies, d'une activité à l'autre. L'accueil se termine à 16h30.

* 15h40 dans les écoles élémentaires Jean-Charcot et Henri-Barbusse et 15h30 le jour de NAP.

5/ L'accueil du soir et les ateliers-leçons

En maternelle

Horaires : de 16h30 (17h les jours de NAP) à 18h30

Les enfants sont pris-e-s en charge par l'équipe d'animation après l'accueil loisirs ou après les NAP. Un premier temps est consacré au goûter fourni par la Ville. Des ateliers thématiques sont ensuite mis en place (jeux divers, ateliers manuels, chants, jeux libres...). Le départ échelonné des enfants est autorisé à partir de 17h.

L'atelier leçons en élémentaire

Horaires : de 16h30 (17h les jours de NAP)* à 18h30

Un premier temps est consacré au goûter (fourni par la Ville de Romainville).

Un temps est ensuite dédié aux leçons encadrées par des enseignant-e-s ou des agent-e-s justifiant au minimum d'un niveau Bac. Ensuite, les enfants peuvent jouer librement ou participer à des activités proposées par des animateurs-ric-e-s (jeux, ateliers manuels...).

* 16h30 tous les jours dans les écoles élémentaires Jean-Charcot et Henri-Barbusse

6/ L'accompagnement à la scolarité du CP au CM2

L'accompagnement scolaire se déroule dans les trois Espaces de proximité, les jours suivants :

- CP & CE1 : lundi et jeudi de 17h à 18h30
- CE2, CM1 & CM2 : mardi et vendredi de 17h à 18h30

Le tarif unique annuel est de 6€ par enfant. Les inscriptions auront lieu fin septembre suite à la participation des familles intéressées à une réunion d'information collective au sein de chaque Espace de proximité.

- Pour l'espace Jacques-Brel, le mardi 15 septembre 2020 de 18h à 19h30.
- Pour l'espace Nelson-Mandela, le jeudi 17 septembre 2020 de 18h à 19h30.
- Pour l'espace Marcel-Cachin, le vendredi 18 septembre 2020 de 18h à 19h30.

L'accompagnement à la scolarité vise à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources

dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École. Centré sur l'aide aux devoirs et les apports culturels à la réussite scolaire, ce dispositif propose aux élèves, un accompagnement méthodologique régulier pour apprendre leurs leçons et faire leurs devoirs.

Encadrées par des intervenant-e-s diplômé-e-s (Bac et Bac+2), les séances sont découpées en deux parties, l'apport méthodologique et le projet éducatif.

L'accompagnement à la scolarité est une aide ajustée aux besoins identifiés de l'élève qui permet d'optimiser toutes les chances de réussite à l'École.

L'implication des parents est indispensable, leur présence aux points d'étape et l'échange régulier avec les équipes est requis.

L'accompagnement à la scolarité a lieu du 28 septembre 2020 au 28 mai 2021. En cas d'absences non justifiées à 3 séances, la place de l'enfant au sein du dispositif n'est plus maintenue.



La Ville de Romainville gère 8 accueils de loisirs municipaux sans hébergement ouverts les mercredis après-midis :

5 structures 3-11 ans situées dans ou à proximité immédiate des écoles offrant une prise en charge de la fin des classes jusqu'à 18h30 avec un service de restauration :

- **1 centre de loisirs maternel :**
Louis-Aubin - 20, rue Louis-Aubin (en face de l'école Fraternité- situé dans cette rue)
- **1 centre de loisirs 6-11 ans :**
Jean-Charcot (situé dans l'école du même nom, rue Jean-Charcot), 2, rue Charcot
- **3 centres de loisirs 3-11 ans :**
 - Maryse-Bastie - situé dans l'école au 11, rue des Fontaines
 - Hannah-Arendt - 22, rue des Chantaloups
 - Marcel-Cachin
situé dans l'école rue Madeleine-Odru.

3 centres de loisirs 6-17 ans adossés aux Espaces de proximité municipaux (centres sociaux) qui accueillent les enfants de 13h30 à 18h30 sans service de restauration :

- **Espace Nelson-Mandela**
6, rue Pierre-Brossolette
- **Espace Jacques-Brel**
Place André-Léonet
- **Espace Marcel-Cachin**
Rue de la Résistance.

Labellisation « Plan mercredi »

L'ensemble de ces structures bénéficie du label national « Plan mercredi » qui permet de certifier la qualité et la richesse des activités proposées aux enfants et aux jeunes.

1) La petite garderie du mercredi

Horaire : 11h45-13h⁽¹⁾

Afin de simplifier la vie des familles qui ne peuvent pas être présentes le mercredi à la sortie de l'école, la Ville de Romainville a mis en place depuis septembre 2019 un service de garde de courte durée organisé chaque mercredi de la fin des cours jusqu'à 13h sans service de restauration. **Les enfants peuvent être récupérés à partir de 11h55⁽²⁾.**

Les enfants sont pris en charge par des animateur-riche-s qui leur propose différents pôles d'activités ludiques.

En raison de la faiblesse des effectifs des regroupements d'écoles sont organisés de la manière suivante :

| Lieu d'accueil | Ecoles accueillies |
|--------------------------------|---|
| Centre de loisirs Aubin | maternelle Gallèpe et élémentaire Fraternité |
| École primaire Hannah -Arendt | primaire des Bas-Pays, maternelle Véronique-et-Florestan, élémentaire Langevin-Wallon |
| Pôle éducatif Maryse-Bastie | maternelle et élémentaire Maryse-Bastie |
| École maternelle Marcel-Cachin | maternelle et élémentaire Marcel-Cachin |
| École maternelle Casonava | maternelle Casanova |
| École maternelle Jean-Charcot | maternelles Jean-Charcot et Charles-Chaplin / élémentaires Henri-Barbusse et Jean-Charcot |
| École élémentaire Gabriel-Péri | élémentaires Gabriel-Péri et Paul-Vaillant-Couturier |

(1) 12h-13h15 pour les écoles élémentaires Henri-Barbusse et Jean-Charcot. (2) 12h10 pour les écoles élémentaires Henri-Barbusse et Jean-Charcot

2) Les centres de loisirs 3-11 ans avec service de restauration

Les centres de loisirs sont accessibles à tous les enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire dans la commune. Les enfants qui ne sont pas scolarisés dans les établissements publics de Romainville peuvent s'y inscrire. Ils-elles ne peuvent toutefois pas bénéficier du transport organisé par la Ville.

Les centres de loisirs ont pour objectif de favoriser l'épanouissement de l'enfant, de lui donner les repères dans sa vie sociale, de stimuler son imagination et sa créativité.

Toutes les écoles ne disposent pas de centre de loisirs. Des regroupements sont organisés

dans une logique de proximité. Les enfants sont pris en charge par des animateur-riche-s dès la sortie de classe et sont, le cas échéant, accompagné-e-s en car (maternelles) ou à pied (élémentaires) vers leur centre de loisirs où ils-elles déjeunent.

Le départ échelonné des enfants se fait après le goûter à partir de 17h.

Les centres de loisirs proposent des activités variées ludiques et de découverte, développées autour d'un projet pédagogique élaboré chaque année par l'équipe d'animation.

Différents projets sont également proposés aux enfants, tout au long de l'année comme la participation au défi « Éco-mômes » organisé par Est Ensemble, ou le « Centre de loisirs Images » en partenariat avec le cinéma Le Trianon.

La répartition des enfants entre les 5 centres de loisirs est réalisée de la manière suivante :

| Lieu d'accueil | Adresse | Type d'accueil | Ecoles accueillies |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|--|
| Centre de loisirs Louis-Aubin | 5, rue Louis-Aubin | maternel | maternelles Charlie-Chaplin / Jean-Charot / Jeanne-Gallèpe |
| Pôle éducatif Maryse-Bastie | 11, rue des Fontaines | maternel et élémentaire | maternelle et élémentaire Maryse-Bastie / maternelle Danièle-Casanova / élémentaires Gabriel-Péri et Paul-Vaillant-Couturier |
| École Marcel-Cachin | 35, rue Madeleine-Odru | maternel et élémentaire | maternelle et élémentaire Marcel-Cachin |
| Centre de loisirs Jean-Charcot | 2, rue Jean Charcot | élémentaire | élémentaires Henri-Barbusse / Jean-Charcot / Fraternité |
| Primaire Hannah-Arendt | 22, rue des Chantaloups | maternel et élémentaire | école primaire des Bas-Pays / maternelle Véronique-et-Florestan / élémentaire Langevin-Wallon |



3) L'accueil de loisirs du mercredi après-midi

L'accueil de loisirs du mercredi après-midi en période scolaire est organisé dans les trois Espaces de proximité de 14h à 17h30. (voir adresses p. 24). Tout comme les centres de loisirs de la Caisse des écoles, ces accueils de loisirs bénéficient de la labellisation "Plan mercredi."

Le tarif unique annuel est de 18 € par enfant pour le mercredi après-midi et les vacances.

Encadré-e-s par des animateur-ric-e-s diplômé-e-s, les activités sont conçues dans

une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives).

Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

Comme pour le mercredi après-midi, les activités des périodes de vacances sont encadrées par des animateur-ric-e-s diplômé-e-s.

PENDANT LES VACANCES

La Ville organise également des accueils, activités et séjours pendant les vacances scolaires :

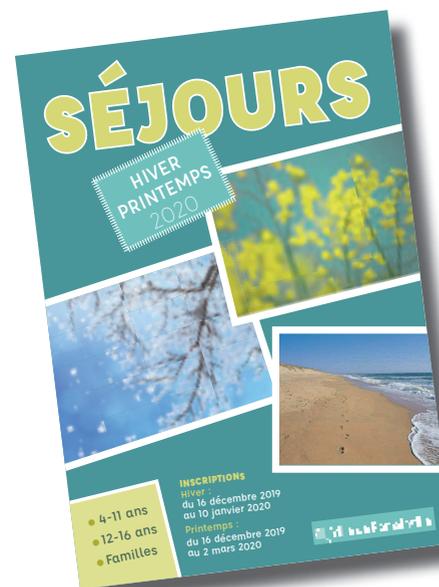
Pour plus d'informations consulter *le Guide du temps libre* disponible, dès la prochaine rentrée, dans tous les lieux publics et sur le site de la Ville.

● Les centres de loisirs pour les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, organisés par le service Enfance Loisirs Vacances.

● Les accueils de loisirs au sein des Espaces de proximité pour les enfants de 6 à 17 ans, organisés par le service Action éducative.

● Les stages d'activités sportives du centre Oxygène pour les enfants de 7 à 14 ans, organisés par le service des Sports, en avril, en juillet et en octobre.

● Les séjours de vacances pour les enfants de 4 à 16 ans et pour les familles, organisés par le service Enfance Loisirs Vacances.



Les inscriptions aux activités proposées dans *le Guide du temps libre* débutent lors du **Forum de rentrée, le dimanche 6 septembre 2020 de 10h à 17h.**

Les services municipaux

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité
01 49 15 55 00
www.ville-romainville.fr

Direction de l'Enfance et de l'Éducation

01 49 15 55 00
education@ville-romainville.fr

Service de l'Action éducative

01 49 15 56 96
action.educative@ville-romainville.fr

Les centres de loisirs des mercredis

Hannah-Arendt

22, rue des Chantaloups

Louis-Aubin

20, rue Louis-Aubin

Maryse-Bastié

11, rue des Fontaines

Marcel-Cachin

35, rue Madeleine-Odru

Jean-Charcot

2, rue Jean-Charcot

Les Espaces de proximité :

Espace Nelson-Mandela

6, rue Pierre-Brossolette
01 49 20 93 67

Espace Jacques-Brel

Place André Léonet
01 49 15 55 39

Espace Marcel-Cachin

Rue de la Résistance
01 71 86 60 40

Les services de l'Éducation nationale

Inspection de l'Éducation nationale circonscription Romainville / Les Lilas / Le Pré Saint-Gervais

15, rue Carnot
01 49 15 94 47
ce.0931047H@ac-creteil.fr
<http://ien-romainville.circo.ac-creteil.fr/>

Les écoles maternelles

Maryse-Bastié

11, rue des Fontaines
01 49 15 55 76
ce.0931518V@ac-creteil.fr

Marcel-Cachin

35, rue Madeleine-Odru
01 71 86 60 12
ce.0930584E@ac-creteil.fr

Danièle-Casanova

11, avenue de Verdun
01 49 15 55 41
ce.0930528U@ac-creteil.fr

Charlie-Chaplin

79, rue Jean-Jaurès
01 71 86 60 34
ce.0932003X@ac-creteil.fr

Jean-Charcot

4, rue Jean-Charcot
01 71 86 60 28
ce.0930469E@ac-creteil.fr

Jeanne-Gallèpe

39, rue Louis-Aubin
01 48 57 18 05
ce.0930481T@ac-creteil.fr

Véronique-et-Florestan

1, place André-Léonet
01 41 83 18 40
ce.0931063A@ac-creteil.fr

Les écoles élémentaires

Maryse-Bastié

11, rue des Fontaines
01 49 13 55 84
ce.0932681J@ac-creteil.fr

Gabriel-Péri

26, avenue Paul-Vaillant-Couturier
01 71 86 60 39
ce.0931304M@ac-creteil.fr

Paul-Vaillant-Couturier

26, avenue Paul-Vaillant-Couturier
01 71 86 60 38
0931305N@ac-creteil.fr

Marcel-Cachin

35, rue Madeleine-Odru
01 71 86 60 13
ce.0930539F@ac-creteil.fr

Jean-Charcot

2, rue Jean-Charcot
01 71 86 60 25
ce.0930318R@ac-creteil.fr

Henri-Barbusse

2, rue Jean-Charcot
01 71 86 60 27
ce.0930193E@ac-creteil.fr

Fraternité

79, rue de la Fraternité
01 49 20 93 83
ce.0930188Z@ac-creteil.fr

Langevin-Wallon

36, rue des Chantaloups
01 49 15 56 77
ce.0930159T@ac-creteil.fr

L'école primaire

Hannah-Arendt

22, rue des Chantaloups
01 49 15 56 35
ce.0932740Y@ac-creteil.fr

Les établissements du second degré

Collège Gustave-Courbet

101, boulevard Henri-Barbusse
01 56 96 10 40
ce.0931381W@ac-creteil.fr

Collège Pierre-André-Houël

11, rue Abbé-Houël
01 48 43 21 19
ce.0931222Y@ac-creteil.fr

Lycée Professionnel Liberté

27/39, rue de la Liberté
01 41 83 24 90
ce.0932267J@ac-creteil.fr

Horaires des écoles

Ecole élémentaire Jean-Charcot

| | 7h30 | 8h30 | 12h00 | 13h30 | 15h40 | 16h30 | 18h30 |
|-----------------|---------------|--------|------------------|-------------------|-----------------|---------------|-------|
| lundi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Atelier leçon | |
| mardi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | NAP | Accueil loisirs | Atelier leçon | |
| mercredi | Accueil matin | Classe | Petite garderie | Centre de loisirs | | | 18h30 |
| jeudi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Atelier leçon | |
| vendredi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Atelier leçon | |

Ecole élémentaire Henri-Barbusse

| | 7h30 | 8h30 | 12h00 | 13h30 | 15h40 | 16h30 | 18h30 |
|-----------------|---------------|--------|------------------|-------------------|-----------------|---------------|-------|
| lundi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Atelier leçon | |
| mardi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Atelier leçon | |
| mercredi | Accueil matin | Classe | Petite garderie | Centre de loisirs | | | 18h30 |
| jeudi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | NAP | Accueil loisirs | Atelier leçon | |
| vendredi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Atelier leçon | |

Horaires des écoles

Ecoles élémentaires Marcel-Cachin et Langevin-Wallon

| | 7h30 | 8h45 | 12h00 | 13h30 | 15h30 | 17h00 | 18h30 |
|-----------------|---------------|--------|------------------|-------------------|-----------------|---------------|-------|
| lundi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | NAP | Atelier leçon | |
| mardi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Atelier leçon | |
| mercredi | Accueil matin | Classe | Petite garderie | Centre de loisirs | | | 18h30 |
| jeudi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | NAP | Atelier leçon | |
| vendredi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Atelier leçon | |

Ecoles maternelles Jean-Charcot et Véronique-et-Florestan

| | 7h30 | 8h45 | 12h00 | 13h30 | 15h30 | 16h30 | 18h30 |
|-----------------|---------------|--------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------|-------|
| lundi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | |
| mardi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | |
| mercredi | Accueil matin | Classe | Petite garderie | Centre de loisirs | | | 18h30 |
| jeudi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | NAP | Accueil du soir | |
| vendredi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | |

Horaires des écoles

Horaires des écoles

Ecoles élémentaires Maryse-Bastié, Fraternité, Gabriel-Péri, Paul-Vaillant-Couturier

| | 7h30 | 8h45 | 12h00 | 13h30 | 15h30 | 16h30 | 18h30 |
|-----------------|---------------|--------|------------------|-------------------|-----------------|---------------|-------|
| lundi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Atelier leçon | |
| mardi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | NAP | Atelier leçon | |
| mercredi | Accueil matin | Classe | Petite garderie | Centre de loisirs | | | 18h30 |
| jeudi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Atelier leçon | |
| vendredi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | NAP | Atelier leçon | |

Ecoles maternelles Charlie-Chaplin et Marcel-Cachin

| | 7h30 | 8h45 | 12h00 | 13h30 | 15h30 | 17h00 | 18h30 |
|-----------------|---------------|--------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------|-------|
| lundi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | NAP | Accueil du soir | |
| mardi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | |
| mercredi | Accueil matin | Classe | Petite garderie | Centre de loisirs | | | 18h30 |
| jeudi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | |
| vendredi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | |

Ecoles maternelles Danielle-Casanova et Jeanne-Gallèpe

| | 7h30 | 8h45 | 12h00 | 13h30 | 15h30 | 16h30 | 18h30 |
|-----------------|---------------|--------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------|-------|
| lundi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | |
| mardi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | NAP | Accueil du soir | |
| mercredi | Accueil matin | Classe | Petite garderie | Centre de loisirs | | | 18h30 |
| jeudi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | |
| vendredi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | |

Ecoles maternelles Jean-Charcot et Véronique-et-Florestan

| | 7h30 | 8h45 | 12h00 | 13h30 | 15h30 | 16h30 | 18h30 |
|-----------------|---------------|--------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------|-------|
| lundi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | |
| mardi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | |
| mercredi | Accueil matin | Classe | Petite garderie | Centre de loisirs | | | 18h30 |
| jeudi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | NAP | Accueil du soir | |
| vendredi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | |

Horaires des écoles

Ecole maternelle Maryse-Bastie

| | 7h30 | 8h45 | 12h00 | 13h30 | 15h30 | 16h30 | 18h30 | |
|-----------------|---------------|--------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------|-------|-------|
| lundi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | | |
| mardi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | | |
| mercredi | Accueil matin | Classe | Petite garderie | Centre de loisirs | | | | 18h30 |
| jeudi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | | |
| vendredi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | NAP | Accueil du soir | | |

Horaires des écoles

Ecole primaire Hannah Arendt - niveau maternel

| | 7h30 | 8h45 | 12h00 | 13h30 | 15h30 | 16h30 | 18h30 | |
|-----------------|---------------|--------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------|-------|-------|
| lundi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | | |
| mardi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | | |
| mercredi | Accueil matin | Classe | Petite garderie | Centre de loisirs | | | | 18h30 |
| jeudi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | NAP | Accueil du soir | | |
| vendredi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Accueil du soir | | |

Ecole primaire Hannah Arendt - niveau élémentaire

| | 7h30 | 8h45 | 12h00 | 13h30 | 15h30 | 17h00 | 18h30 | |
|-----------------|---------------|--------|------------------|-------------------|-----------------|---------------|-------|-------|
| lundi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | NAP | Atelier leçon | | |
| mardi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Atelier leçon | | |
| mercredi | Accueil matin | Classe | Petite garderie | Centre de loisirs | | | | 18h30 |
| jeudi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | NAP | Atelier leçon | | |
| vendredi | Accueil matin | Classe | Pause méridienne | Classe | Accueil loisirs | Atelier leçon | | |



Les informations pratiques



1/ L'espace « Démarches en ligne »

Cet espace dédié aux familles permet de simplifier le quotidien en proposant une interface claire et facile d'accès : toutes les activités liées à la petite enfance, à l'école, aux accueils autour de l'école, aux Espaces de proximité, aux sports et aux vacances y sont répertoriées.

Pour accéder à son « espace », rien de plus simple, il suffit de créer un compte, en quelques clics via le site de la Ville, rubrique « Démarches en ligne »

Les identifiants de connexion sont indiqués sur les factures.

L'accès à cet espace sécurisé offre la possibilité de suivre les différentes demandes et de disposer d'un espace de stockage sécurisé pour les pièces justificatives.

L'espace « Démarches en ligne » permet :

- de consulter et payer les factures
- d'adhérer à la facture dématérialisée
- de réserver des prestations
- d'inscrire les différents membres de la famille aux activités.

2/ Le quotient familial

**À qui s'adresse le quotient familial ?
À quoi sert-il ?**

Le quotient familial concerne toutes les familles romainvilloises qui désirent bénéficier de la restauration scolaire, des accueils autour de l'école, des centres de loisirs et de vacances, des classes de découvertes, des activités, du centre Oxygène. Il permet d'établir des tarifs adaptés à la situation du foyer, en

tenant compte de l'évolution de la composition et des revenus du foyer. Le calcul du quotient familial est obligatoire pour accéder aux prestations.

Quand et pour quelle durée le quotient familial doit-il être calculé ?

Le calcul du quotient familial s'effectue obligatoirement entre la réception des avis d'imposition (fin août) et le 31 décembre de chaque année. Il est valable pour l'année civile suivante, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

S'il est calculé au-delà du 31 décembre, aucun effet rétroactif ne pourra être appliqué : les factures déjà émises ne pourront pas être recalculées et le nouveau quotient sera appliqué uniquement sur les factures à venir.

Sans calcul de quotient, le tarif maximal sera appliqué par défaut.

Dans quel cas faire recalculer le quotient familial en cours d'année ?

Le quotient familial peut être recalculé en cours d'année dans les cas suivants :

- modification de la composition du foyer (naissance, adoption, mariage, divorce, séparation, décès) ;
- modification de la situation professionnelle, perte ou reprise d'emploi.

Le changement sera effectué à partir de la date de modification pour la facture suivante.

Aucun effet rétroactif ne pourra être appliqué.

Comment faire calculer le quotient familial ?

Le quotient familial peut être calculé :

- auprès du Guichet unique à l'Hôtel de Ville,
- par correspondance à l'aide du formulaire de

calcul de quotient familial, téléchargeable sur le site de la Ville

- ou sur son compte personnel dans l'espace « Démarches en ligne » sur le site internet de la Ville.

Les documents suivants sont à fournir :

- l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année n-1 (les deux avis pour un couple non marié) ;
- les trois derniers bulletins de salaire de chaque parent ;
- la dernière attestation de paiement des prestations familiales Caf ;
- le livret de famille.

En fonction de votre situation, d'autres pièces pourront vous être demandées (voir le formulaire de calcul de quotient téléchargeable sur le site Internet de la Ville).

3/ L'inscription et la réservation aux prestations ou aux activités municipales

Les activités périscolaires (NAP)

L'inscription se fait auprès de l'école grâce à un formulaire d'autorisation parentale pour l'année scolaire. Ces activités sont gratuites.

La restauration scolaire

L'inscription à la restauration scolaire est automatique pour tous les enfants fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires de Romainville. La facture est calculée chaque fin de mois sur la base des repas consommés par l'enfant et selon le quotient familial.

Les accueils et activités autour de l'école

L'inscription administrative annuelle s'effectue auprès du Guichet unique ou sur l'espace « Démarches en ligne » lors de la première réservation d'un accueil. Les accueils et activités autour de l'école se réservent et se préparent entre le 15 et le 29 du mois précédant la période d'accueil :

- auprès du Guichet unique,
- par courrier, à l'aide de la fiche de réservation,
- ou sur l'espace « Démarches en ligne ».

Au-delà des dates limites de réservation, aucune place ne peut être garantie et un tarif majoré est appliqué.

Les familles peuvent faire une demande de « cas particulier » dans le cas où leur activité professionnelle ne leur permet pas de prévoir leurs besoins en matière de service de garde. Ces demandes sont réalisées sur la base d'un formulaire disponible auprès du Guichet unique.

Pour tous les autres accueils, l'inscription et la réservation sont obligatoires ainsi qu'une fiche de renseignement à compléter lors de la première inscription.

Aucune nouvelle réservation à une activité ne peut être prise en compte si des factures liées à des activités ou prestations antérieures demeurent impayées au Trésor public.

En cas de situation d'impayé, il est demandé à l'usager-ère de présenter, soit le bordereau d'acquiescement de la dette soit l'échéancier du Trésor public, au Guichet unique.

Les informations pratiques



4/ Les modalités de paiement

- **Auprès du Guichet unique**, à l'Hôtel de Ville par :
 - chèque à l'ordre du Trésor public,
 - carte bancaire,
 - espèces,
 - chèques Cesu,
 - chèques-vacances,
 - le Pass'sports-loisirs de la Caf peut être utilisé pour les activités des centres de loisirs (mercredis et vacances scolaires).
 - **Par courrier**: paiement par chèque à l'ordre du Trésor public, à l'adresse suivante :
Mairie de Romainville - Guichet unique
Place de la Laïcité - 93231 Romainville cedex.
 - **Par paiement en ligne sécurisé**: sur l'espace « Démarches en ligne ».
 - **Par prélèvement automatique**: demande à télécharger sur l'espace « Démarches en ligne » ou à retirer à l'accueil de la mairie.
- À réception de la facture, un délai de deux mois est accordé pour la payer.

Horaires du Guichet unique

01 49 15 56 20

Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h45

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 17h

Le samedi des semaines impaires de 9h à 11h45

(le samedi des semaines paires le Guichet est fermé)

5/ En cas de non-paiement des factures

Après la date d'échéance, les factures non soldées sont transmises pour recouvrement par le Trésor public. Une lettre de rappel du Trésor public est envoyée, qui permet de payer les factures soit auprès du Trésor public, soit sur le site www.tipi.budget.gouv.fr. Si les factures restent impayées, le compte bancaire du payeur est saisi ou les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales sont retenues.

De plus, en cas de non-paiement des sommes dues, la Ville se réserve le droit de remettre en cause l'inscription de l'enfant pour toutes les activités municipales.

6/ La contestation des factures

Toute contestation de facture doit être adressée par écrit au Guichet unique avant la date d'échéance figurant sur la facture contestée et doit être accompagnée de pièces justificatives. Les dossiers seront alors transmis pour traitement aux services compétents.

7/ Les tarifs

- Restauration et accueils autour de l'école : tarifs journaliers en fonction du quotient familial.

| Tranche | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | Hors commune |
|-----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|--------------|
| Restauration | 0,69 € | 1,05 € | 1,20 € | 1,85 € | 2,55 € | 3,05 € | 3,45 € | 3,95 € | 4,34 € | 5,54 € |
| Accueil matin | 1,25 € | 1,25 € | 1,25 € | 1,30 € | 1,30 € | 1,30 € | 1,36 € | 1,36 € | 1,36 € | 1,93 € |
| Accueil loisirs | 0,45 € | 0,45 € | 0,45 € | 0,50 € | 0,50 € | 0,50 € | 0,55 € | 0,55 € | 0,55 € | 0,75 € |
| Accueil du soir * | 1,70 € | 1,70 € | 1,70 € | 1,79 € | 1,79 € | 1,79 € | 1,91 € | 1,91 € | 1,91 € | 2,38 € |
| Atelier leçon* | 1,85€ | 1,85 € | 1,85 € | 1,95 € | 1,95 € | 1,95 € | 2,04 € | 2,04 € | 2,04 € | 3,06 € |
| Mercredis | 2,14 € | 2,67 € | 3,17 € | 4,36 € | 5,15 € | 6,68 € | 8,18 € | 9,30 € | 10,34 € | 14,44 € |
| Petite garderie du mercredi | 1,25 € | 1,25 € | 1,25 € | 1,30 € | 1,30 € | 1,30 € | 1,36 € | 1,36 € | 1,36 € | 1,93 € |

*La réservation à l'accueil du soir (en maternelle) ou à l'atelier leçon (en élémentaire) inclus automatiquement le temps d'accueil loisirs

- Pour toute réservation hors période, une majoration est effectuée sur ces tarifs en vigueur en fonction de la délibération de la Caisse des écoles.
- Accompagnement scolaire au sein des Espaces de proximité : tarif unique annuel de 6 € par enfant.
- Activités périscolaires (NAP) : gratuites.



SUIVEZ-NOUS



**DIRECTION
DE L'ENFANCE
ET DE L'ÉDUCATION**

PLACE DE LA LAÏCITÉ
93230 ROMAINVILLE
01 49 15 55 00

education@ville-romainville.fr



www.ville-romainville

Calendrier des vacances scolaires

Rentrée scolaire des élèves

Reprise des cours :

mardi 1^{er} septembre 2020

Vacances de la Toussaint

Fin des cours :

vendredi 16 octobre 2020

Reprise des cours :

lundi 2 novembre 2020

Vacances de Noël

Fin des cours :

vendredi 18 décembre 2020

Reprise des cours :

lundi 4 janvier 2021

Vacances d'hiver

Fin des cours :

vendredi 12 février 2021

Reprise des cours :

lundi 1^{er} mars 2021

Vacances de printemps

Fin des cours :

vendredi 16 avril 2021

Reprise des cours :

lundi 3 mai 2021

Ascension

Journée vaquée :

vendredi 14 mai 2021

Vacances d'été

Fin des cours :

mardi 6 juillet 2021